

ORPHEUS Swiss Chamber Music Competition : règlement 2025

Le concours ORPHEUS est organisé chaque année dans l'une des Haute écoles de musique Suisses. Il aura lieu les **22 et 23 novembre 2025** à **Haute école des arts de Zurich (ZHdK)**. Tous les ensembles lauréats se produiront au **Swiss Chamber Music Festival d'Adelboden**, et les trois les mieux classés bénéficieront du financement d'une œuvre commandée et de prix en espèces. Certains ensembles sélectionnés pourront en outre donner d'autres représentations au **Festival Musikdorf Ernen**, aux **Zunftkonzerte Zurich**, au **Piano Trio Fest de Berne** et dans le cadre du cycle de concerts de la **Zimmermannhaus Brugg** et de la **Gesellschaft für Musik und Literatur Kreuzlingen**.

Candidature

La participation est ouverte aux ensembles qui remplissent les conditions suivantes :

- Ensembles du trio au nonette.
- Duos uniquement sur demande et en cas d'inscriptions insuffisantes.
- La majorité des membres de l'ensemble doivent être Suisses ou résider en Suisse et avoir un lien clair avec la Suisse ou une haute école de musique suisse.
- La participation est ouverte aux musicien·ne·s né·e·s en 1997 ou après. La moyenne d'âge des membres de l'ensemble ne doit pas dépasser 26 ans (date de référence : 30 novembre 1998).
- Les ensembles qui ont remporté déjà un premier, deuxième ou troisième prix ne peuvent plus se représenter.
- Les participants ne peuvent pas faire partie de plusieurs ensembles.

Audition

- Les ensembles présentent et modèrent un programme artistique cohérent d'une durée de 20 à 25 minutes. Ce programme comprend au minimum trois œuvres (ou mouvements isolés) issues de différentes époques pertinentes pour la formation de l'ensemble. Au moins une œuvre doit avoir été composée après 1975 (c'est-à-dire il y a moins de 50 ans). La présentation peut se faire en français, allemand, italien ou anglais.
- Le concours est public, les ensembles participants sont invités à écouter.

Jury

- Le jury se compose des cinq membres suivants :
Reto Bieri (président), Benjamin Engeli (directeur artistique), Lisa Schatzman (Orchestre symphonique de Lucerne), Denis Severin (HEM/ HKB), Mischa Greull (ZHdK).
Deux membres du jury sélectionneront les ensembles admis à l'audition.

Décisions

- Le jury décide de l'attribution des prix. Les décisions sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'un appel.

Prix

Concerts : les lauréats donneront un concert au Swiss Chamber Music Festival Adelboden du **11 au 20 septembre 2026**. Certains ensembles sélectionnés se produiront au festival Musikdorf Ernen de **11 – 13 septembre 2026**. Au cas par cas, les ensembles pourront donner d'autres représentations aux Zunftkonzerte Zurich, au Piano Trio Fest de Berne et dans le cadre du cycle de concerts de la Zimmermannhaus Brugg et de la Gesellschaft für Musik und Literatur Kreuzlingen.

Œuvre commandée : les trois ensembles lauréats les mieux classés auront la possibilité, financée par la Fondation Nicati-de Luce, de commander une œuvre d'une jeune compositrice suisse. Ils en interpréteront la première lors de leur concert à Adelboden. Le jury décidera de l'attribution des œuvres commandées à l'issue du concours.

Prix en espèces : les trois premiers ensembles lauréats recevront : CHF 5000.– (1^{er} prix), CHF 3000.– (2^e prix), CHF 2000.– (3^e prix).

Prix spécial : Participation aux masterclasses de Rheinau à l'été 2026.

Annnonce du classement/ feedback

Une cérémonie de proclamation des résultats avec feedback du jury aura lieu le dimanche après-midi **23 novembre 2025** à **Haute école des arts de Zurich**. Tous les ensembles admis au concours y sont cordialement invités. De plus amples informations suivront avec la confirmation de participation.

Inscription

- L'inscription se fait via le site www.muvac.com («En savoir plus», «Ensemble»).
- Les documents suivants doivent être téléversés en même temps que l'inscription :
 1. un court texte sur l'ensemble ;
 2. présentations succinctes des membres de l'ensemble (CV) ;
 3. le programme présenté au concours avec les détails des compositeurs, des œuvres et des mouvements ;
 4. deux propositions de programme mis au point pour des concerts de festival, dont au moins une comprenant une composition suisse postérieure à 1960.
 5. les noms de trois compositrices ou compositeurs suisses, titulaires d'un diplôme d'études musicales et âgé(e)s de 35 ans maximum, dans l'optique des commandes de composition. Parmi eux, il doit y avoir des compositeurs de sexe différent.
 6. Une vidéo de l'ensemble présentant une œuvre de son choix. Durée minimale de 5 minutes.
- Les frais de dossier sont de CHF 150.– et doivent être virés **avant la date limite d'inscription** à PostFinance SA, **IBAN CH47 0900 0000 8003 4242 0**.

Renseignements complémentaires

- Aucuns frais de participation au concours ne seront remboursés.
- Pour la participation au Swiss Chamber Music Festival d'Adelboden et au festival Musikdorf Ernen, les membres de l'ensemble toucheront chacun CHF 800.– de cachet et les frais de déplacement en Suisse (abonnement demi-tarif CFF) leur seront remboursés. Les organisateurs assureront l'hébergement pour la nuit.

Dates

Date limite d'inscription	12 octobre 2025
Décision d'admission	20 octobre 2025
Jours d'audition	22 / 23 novembre 2025